



INFORMATIONS MUNICIPALES

Appel à témoin - Gendarmerie

La Gendarmerie de Mourmelon-le-Grand lance un appel à témoin concernant un homme aperçu au parc de jeux de Mourmelon-le-Petit le samedi 31 août 2024 après-midi.

Cet individu, âgé entre 30 et 40 ans, de taille moyenne et de type caucasien, a les cheveux courts, un collier de barbe sans moustache et les yeux marron. Il se déplaçait à vélo.

Si des personnes l'ont vu ou connaissent son identité, merci de contacter (**uniquement**) la Gendarmerie de MOURMELON-LE-GRAND au 03.26.66.10.33.

Travaux

Des travaux sont prévus dans la commune aux endroits suivants :

- Passage à niveau n° 24 **rue du 8 mai 1945** : Les travaux auront lieu du **mercredi 09 octobre 2024 à 22h00** au **samedi 19 octobre 2024 à 06h00**.

- Passage à niveau n° 26 **chemin du Routoir** : Les travaux auront lieu du **lundi 14 octobre 2024 à 22h00** au **samedi 19 octobre 2024 à 06h00**.

- Passage à niveau n° 23 **rue du 11 novembre 1918** : Les travaux auront lieu du **mardi 15 octobre 2024 à 22h00** au **mercredi 16 octobre 2024 à 18h00**.

Pendant toute la durée des travaux, la circulation routière et piétonne sera interdite à ces passages à niveau. Des déviations seront mises en place.

Halloween

Le défilé d'Halloween aura lieu le jeudi 31 octobre 2024. Rendez-vous place de la mairie à 18H00.

... / ...

Finances publiques

Les usagers ayant besoin d'être accompagnés dans le cadre de la campagne des avis d'impôt pourront s'appuyer sur plusieurs dispositifs :

Les animateurs de France Services Mourmelon-le-Grand sont en mesure d'apporter un premier niveau d'accompagnement aux usagers, notamment pour mieux comprendre leur avis d'impôt et utiliser les services en ligne.

De plus, une permanence est assurée par un agent des Finances publiques chaque vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h45 au sein de France Services Suippes (15 place de l'Hôtel de Ville).

Par ailleurs, les usagers peuvent à tout moment poser une question et prendre un rendez-vous, y compris téléphonique, avec leur Service des Impôts des Particuliers via leur messagerie sécurisée de l'espace particulier du site impots.gouv.fr.

Enfin, un accompagnement téléphonique est également proposé du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00 au 0809 401 401 (coût d'un appel local).

Sirène

Nous allons refaire prochainement des essais de la sirène. Nous vous communiquerons les dates sur Panneau Pocket et sur le nouveau site de la mairie.

PanneauPocket **Site internet**

Retrouvez toute l'actualité de la commune depuis votre smartphone, ordinateur ou tablette. 100 % gratuit, 100 % anonyme et 0 % publicité.

La mairie utilise PanneauPocket pour vous informer. Retrouvez également toutes nos informations sur le nouveau site internet de la mairie <https://mourmelonlepetit.fr>

Salle associative

Les personnes souhaitant louer la salle associative peuvent trouver toutes les informations utiles sur le site de la mairie : tarifs de location, fiche de réservation, règlement intérieur, plan, photos et vidéos de la salle.

Stationnement

Comme déjà indiqué à plusieurs reprises, nous vous rappelons que sauf signalisation particulière, la commune a adopté la règle classique du système unilatéral alterné, à savoir : Du 1^{er} au 15^{ème} jour du mois, stationnement des véhicules côté impair de la rue et du 16^{ème} au dernier jour du mois, stationnement des véhicules côté pair de la rue.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions, notamment dans la rue du 8 mai 1945.

Conformément aux articles R 417-10 et R417-11 du code de la route, le stationnement sur les trottoirs est interdit à tous les véhicules.

... / ...



Chats errants

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le nourrissage des chats errants sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours. Nourrir des chats errants incite à la prolifération, voire à l'installation de colonies de chats non stérilisés et occasionne des nuisances (salubrité, déchets et odeurs).

Déjections canines

A ce jour, force est de constater un manque de civisme de la part de certains propriétaires de chiens. Nous retrouvons régulièrement des déjections canines sur les trottoirs, au parc des loisirs ...

Nous vous rappelons que des canisettes ont été installées à différents endroits de la commune afin de recueillir les déjections de vos animaux.

Propreté

Des papiers, des détritrus en tout genre sont régulièrement trouvés dans la commune, et notamment au parc des loisirs. Afin de garder notre village propre, merci de jeter vos papiers et autres détritrus dans les poubelles réservées à cet effet.

Nettoyage / Désherbage **Trottoirs – Abords des habitations**

Les riverains (propriétaires ou locataires) doivent nettoyer, désherber les abords de leur habitation ainsi que le trottoir devant chez eux.

Leur responsabilité pourrait être engagée si un passant venait à faire une chute sur une plaque de verglas, des feuilles...

Lors du nettoyage, ne pas jeter les détritrus dans les caniveaux ni les rigoles.

Numéros de maisons

Afin de faciliter l'identification des maisons, chaque propriétaire doit avoir un numéro sur son habitation. Ceci pour faciliter entre autres, la distribution du courrier ou des colis et permettre aux services d'urgence de localiser rapidement l'habitation en cas d'intervention.

